



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex
Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32
E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu
Internet UNSA CUS : <http://unsacus.facite.com/> Internet UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 418 - 15 février 2012

Pour la défense du statut de la Fonction publique et des services publics

«De nouvelles rumeurs alimentent l'idée que le démantèlement du statut de la Fonction publique serait un «sésame» pour préserver notre modèle social. Mettre fin au recrutement de fonctionnaires garantirait ainsi, pour certains, l'allègement des dépenses publiques.

Déjà fortement attaquée par d'aveugles restructurations et de massives suppressions d'emploi, la Fonction publique assure malgré tout la continuité de ses missions dans des conditions souvent difficiles.

Son statut, issu du Programme national de la Résistance en 1946, a été mis en place pour lutter, en particulier, contre d'inadmissibles dérives. Il demeure, aujourd'hui encore, une garantie de l'impartialité de l'action publique.»

«Dans ce contexte, l'UNSA Fonction publique tient à rappeler son profond attachement à une Fonction publique statutaire, garante de l'égalité de traitement des citoyens et de la neutralité des services publics sur tout le territoire national.

L'UNSA Fonction Publique appelle tous les citoyens à se mobiliser pour préserver cet atout qu'est le service public «à la française», fondamental pour le modèle de société et les valeurs républicaines qu'elle défend.»

UNSA Fonction Publique
14 février 2012

Projet de loi «Contractuels»

L'Assemblée Nationale a adopté le **14 février 2012** le **projet de loi** relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des **agents contractuels** dans la **fonction publique**, à la lutte contre les **discriminations** et portant diverses dispositions relatives à la **fonction publique**.

Une **commission mixte paritaire**, composée de députés et de sénateurs, se réunira le **20 février 2012** pour élaborer le **texte définitif** de la loi.

Celui-ci sera ensuite soumis au vote de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Par rapport au projet de loi adopté par le Sénat, le texte définitif ne devrait apporter que peu de modifications en ce qui concerne les volets **«contractuels»**.

Mais, il devrait intégrer différentes mesures touchant au volet **«discriminations»**. Notamment l'**instauration** d'un **quota** de **40 %** de **femmes** parmi les **hauts fonctionnaires**.

Le grand nettoyage ?

Dans l'**Edito** du Journal n° 43 de Décembre 2010, faisant suite à la présentation de la **démarche** transversale **«Nettoyage»**, nous nous demandions si cette **démarche** ne visait pas surtout à **nettoyer les effectifs des agents d'entretien**.

Lors de la réunion **«Déprécarisation»** du 13 février 2012, l'administration a reconnu, à travers une note sur les chiffres de la déprécarisation, qu'il s'agissait en l'occurrence de faire une étude sur **l'externalisation ou non de l'entretien**.

L'UNSA n'était pas dupe !

Intersyndicale «Locaux PMS»

Le **21 février 2012** se tiendra une réunion intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, FO et **UNSA**) sur les **futurs locaux** de la **PMS** (*Police Municipale et Stationnement*) avec M. Francis JAECKI.